



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	19 mars 2015
Date d'affichage de la convocation	19 mars 2015
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13

### Etai<sup>ent</sup> présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CREPEL Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	ROLLAND Dominique
POUESSEL Murielle		

### Etait excusée :

MARTEL Laurence

### Etait absent :

LEBRETON David

### ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du Conseil municipal du 12 mars 2015

#### **FINANCES LOCALES**

3. Affectation des résultats 2014
4. Vote du budget principal et des budgets annexes 2015

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

5. Mairie – Désignation du maître d'œuvre pour le projet d'extension, de restructuration et de mise aux normes accessibilité
6. Mairie - ordinateur
7. Salle polyvalente : podium

#### **URBANISME**

8. Création d'un service commun et signature de la convention
9. Lotissement Les Forges : modification du permis d'aménager

10. Décisions – Informations
11. Questions diverses

### Election du secrétaire de séance

Mr Alain MASSARD, conseiller municipal, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### Compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2015

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 12 mars 2015 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### FINANCES LOCALES

#### 2015-16 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs 2014 et propose l'affectation des résultats sur l'exercice 2015 de la façon suivante :

#### BUDGET COMMUNE

Fonctionnement : + 183 521,12 € affectation au c/1068 - recettes d'investissement  
Investissement : - 24 423,40 € report au c/002 – dépenses d'investissement

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

Exploitation : + 17 950,51 € affectation au c/1068 - recettes investissement  
Investissement : + 5 345,31 € report au c/001 – recettes d'investissement

#### BUDGET S.P.A.N.C

Fonctionnement : + 1 016,96 € report au c/002 recettes d'exploitation

#### BUDGET LES FORGES

Fonctionnement + 745,32 € report au c/002 – recettes de fonctionnement  
Investissement + 192 420,86 € report au c/001 – recettes d'investissement

**Vu** les comptes administratifs 2014, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice comme présentés ci-dessus.

### FINANCES LOCALES

#### 2015-17 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2015

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour les budgets 2015 :

CHAPITRE	INTITULÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition 2015
		775 948 €
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>161 950 €</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>213 750 €</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>232 563 €</b>
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>100 €</b>

66	Charges financières	12 000 €
67	Charges exceptionnelles	150 €
022	Dépenses imprévues	892 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 934 €
023	Virement à la section d'investissement	139 609 €

CHAPITRE	INTITULÉ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition 2015
		775 948 €
013	Atténuations de charges	2 000 €
70	Produits des services, du domaine	13 335 €
73	Impôts et taxes	352 209 €
74	Dotations et participations	316 004 €
75	Autres produits de gestion courante	92 400 €

BUDGET INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
		417 269 €	417 269 €
<b>ONA</b>	<b>Opérations Non Affectées</b>	<b>100 874 €</b>	<b>417 269 €</b>
	001 Déficit d'investissement reporté	24 424 €	
	021 Virement de la section de fonctionnement		139 609 €
	10222 Fonds de Compensation TVA		55 601 €
	10226 Taxe d'aménagement		5 492 €
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		183 521 €
	1323 Département (voirie communale)		12 200 €
	1326 Autres – Eclairage public (Ville au Jugé)		962 €
	1641 Prêts - remboursement de capital	71 000 €	
	165 Dépôts et cautionnements reçus	4 950 €	4 950 €
	21 Terrains nus	500 €	
	28 Amortissement des immobilisations		14 934 €
<b>OP</b>	<b>Opérations &amp; Programmes</b>	<b>316 393 €</b>	<b>- €</b>
29	Chemins d'exploitation	4 000 €	
35	Aire de loisirs - Etang "La Villée"	1 200 €	
59	Terrains de football	9 000 €	
79	Matériel et mobilier Mairie	4 500 €	
90	Salle polyvalente	17 500 €	

95	Signalisation et lieux dits	7 000 €	
104	Aménagement du bourg	16 500 €	
105	Eglise	40 000 €	
108	Salles de réunions	6 500 €	
109	Bâtiments communaux	155 140 €	
118	Ateliers techniques	500 €	
122	Espace culturel	8 000 €	
124	Cimetière	2 500 €	
126	Matériel espaces verts	4 500 €	
131	POS/PLU	300 €	
133	Boulangerie	4 000 €	
134	Salle des associations	7 500 €	
136	Piscine	1 000 €	
137	Travaux de voirie en agglomération	4 700 €	
138	Chemin piétonnier rue de Rennes	2 500 €	
141	Abribus	355 €	
142-1	Accessibilité – E.R.P (Etablissements recevant du public)	100 €	
142-2	Accessibilité – Voirie et espaces publics	100 €	
146	Nouveau pôle culturel	19 000 €	

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, de voter :

#### Budget Commune

Au chapitre, en section de fonctionnement, la somme de : 775 948 €

A l'opération, en section d'investissement, la somme de : 417 269 €

#### Budget Assainissement

Section d'exploitation : 43 798 €

Section d'investissement : 210 791 €

#### Budget SPANC

Section d'exploitation : 4 674 €

#### Budget Lotissement Les Forges

Section de fonctionnement : 133 255 €

Section d'investissement : 290 500 €

## COMMANDE PUBLIQUE

### 2015-18 – MAIRIE – DÉSIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'EXTENSION, DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un avis d'appel d'offres public à la concurrence a été publié dans la presse (journal Ouest-France, éditions d'Ille et Vilaine et Côtes d'Armor datées du 11 février 2015) concernant la maîtrise d'œuvre du projet d'extension, de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

Suite à l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres, il est proposé DE RETENIR le bureau d'Etudes Alain LE BOURLAIS situé à Plouër sur Rance pour 14 300 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces du marché.

## COMMANDE PUBLIQUE

### 2015-19 – MAIRIE – ORDINATEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un nouvel ordinateur pour le service administratif de la Mairie.

La SARL Jean-Jacques POUZET et Associés a présenté une offre de 1 125 € HT, soit 1 350 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal **ACCEPTE** la proposition de la SARL POUZET Jean-Jacques, pour la somme de 1 125 € HT. Cette dépense sera imputée à l'opération 79 – Matériel et mobilier Mairie.

## COMMANDE PUBLIQUE

### 2015-20 – SALLE POLYVALENTE - PODIUM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de changer le podium de la Salle Polyvalente, celui existant n'étant plus aux normes de sécurité.

Deux propositions de Podium et bacs de rangement ont été présentées :

- ✓ VEDIF de Florensac (34) pour 8 788 € HT (podium) + 530 € HT (2 chariots de rangement)
- ✓ MEFRAN Collectivités de Campénéac (56) pour 4 973 € HT + 1552 € HT (4 bacs de stockage)

A l'unanimité, le conseil municipal **CHOISIT** la société MEFRAN Collectivités de Campénéac pour la somme de 6 525 € HT, soit 7 830 € TTC qui sera imputée à l'opération 90 – Salle Polyvalente.

## URBANISME

### 2015-21 – CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-4-2 sur les services communs ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 410-1, L422-1 (définissant le maire comme autorité compétente pour délivrer les actes) à L422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants), R423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à R423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance) ;

**Vu** le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 ;

*Vu la délibération n°2015/040 en date du 10 mars 2015 de la communauté de communes Saint-Méen Montauban ;*

**Considérant** l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée de l'instruction du droit des sols

M. le maire expose :

La loi ALUR met fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols, pour toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

Dans ce cadre, et pour assurer de façon cohérente et rationnelle l'instruction du droit des sols, il est envisagé une mutualisation des moyens à l'échelle du territoire de la communauté de communes pour les communes compétentes, hors pôles de centralité.

M. le Maire rappelle que l'alinéa 1 de l'article L 5211-4-2 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de service commun ».

Ainsi, conformément aux dispositions applicables en la matière, une convention, annexée à la présente délibération, définissant l'organisation administrative de ce service, les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties, a été élaborée.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver la création du service commun d'instruction du droit des sols à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;
- d'adhérer à ce service commun ;
- de valider les termes de la convention définissant l'organisation administrative de ce service, les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties du service commun ADS annexée à la présente délibération ;
- de l'autoriser à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création du service commun d'instruction du droit des sols à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;
- **ADHERE** à ce service commun ;
- **VALIDE** les termes de la convention définissant l'organisation administrative de ce service, les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties du service commun ADS annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## **URBANISME**

### **LOTISSEMENT LES FORGES : MODIFICATION DU PERMIS D'AMÉNAGER**

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec Mr MAHÉ du cabinet Quarta (anciennement D2L), maître d'œuvre du lotissement Les Forges et son inquiétude sur les lots qui ne se vendent pas.

L'obligation de respecter les contraintes du SCOT et du PLU liées à la densité (économie de foncier), font que certains lots ont de très petites surfaces, qui semble-t-il, auront beaucoup de mal à trouver preneurs et pourraient bloquer l'achèvement de la première tranche du lotissement.

Monsieur le Maire a déjà attiré l'attention du Président du Pays de Brocéliande, dans le cadre de la révision actuelle du SCOT, sur la problématique de ces petites surfaces de terrain dans les communes rurales comme la nôtre.

Monsieur le Maire présente une proposition du cabinet Quarta dans laquelle un lot est retiré de la 1<sup>ère</sup> tranche (lots 10 à 16) afin d'obtenir une surface un petit peu plus grande sur les autres lots et un lot a été rajouté dans la 4<sup>ème</sup> tranche, entre le lot 37 et 38. Le coût de cette modification est estimé à 4 000 € (suppression des branchements : électrique, eau et assainissement, modification du permis d'aménager et géomètre).

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose de réfléchir à cette idée et d'en débattre lors d'un prochain conseil municipal.

### **DÉCISIONS - INFORMATIONS**

► Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a trouvé une personne bénévole, Monsieur Christian DELOURME domicilié au lieu-dit « Le Feuil » à Quédillac, afin de contrôler les usagers de l'étang communal de la Villée, c'est à dire les pêcheurs détenteurs ou non de la carte de pêche et respectant la réglementation de l'arrêté municipal. Il lui sera délivré une autorisation du Maire.

► Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Sara, adjoint d'animation à la cybercommune.

---

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant une délibération (n°2015-16 à 2015-21), la séance est levée à 23h15.